

un M. Marchand,— nous entrons dans une ère où l'industrie vaudra ce que vaudront les exploitations minières et les ressources énergétiques; M. Marchand était sûr que le Canada aurait la sagesse de conserver toutes ses ressources énergétiques, qu'il n'en ferait pas cadeau.

Ces propos importants s'appliquent fort bien à la situation où se trouve aujourd'hui la Colombie-Britannique, qui, si elle sait organiser rationnellement l'utilisation des grandes richesses dont la Providence l'a dotée, verra sans l'ombre d'un doute, les industries et les gens affluer vers son territoire.

Le PRÉSIDENT: M. Patterson.

*M. Patterson:*

D. Monsieur le président, je suis sûr que chacun est satisfait des renseignements fournis par le général McNaughton tant lors de son discours que de ses réponses aux divers questions qui lui ont été posées.

Il est une chose cependant que je ne puis facilement admettre. Si je vous ai bien compris, vous avez déclaré que le présent projet de loi n'ajouterait rien aux pouvoirs actuels du gouvernement fédéral. Pour ma part, sa simple existence indiquerait le contraire. De toute façon, je ne m'attarderai pas à ce sujet. J'ai de nombreuses questions à vous poser. A-t-on communiqué au gouvernement de la Colombie-Britannique tous les renseignements relatifs à la mise en valeur des ressources hydro-électriques de cette province?

— R. Je crois avoir déjà mentionné que le changement critique de notre position est survenu seulement lorsque nous avons appris qu'il était raisonnablement possible de pratiquer une dérivation d'eaux se déversant dans le Fraser, à travers les monts Monashee, aux environs de Revelstoke. Mon rapport au gouvernement canadien a été présenté le même jour que mon rapport au premier ministre de la Colombie-Britannique. Ma réponse est-elle suffisante?

D. Tous les renseignements qui nous ont été fournis au cours de ces séances sont donc en la possession du gouvernement de la Colombie-Britannique? — R. Je ne saurais l'affirmer catégoriquement, car par vos questions vous avez soulevé ici de nombreux points de vue qui peut-être n'ont pas encore fait l'objet de rapports explicites. Certains aspects peuvent être nouveaux. Vos questions ont sûrement fait apparaître de nouveaux points de vue, relativement à certains détails. Il en sera fait part très prochainement au gouvernement de la Colombie-Britannique. Nous veillons constamment à ce que les moindres renseignements relatifs au grand projet relevant de la Commission conjointe internationale soient promptement transmis au gouvernement de la Colombie-Britannique, et continuerons de procéder de cette façon.

D. Peut-être devrais-je modifier l'ordre de mes questions, puisque vous avez parlé d'une dérivation qui aboutirait au Fraser. Que faudrait-il faire si le gouvernement de la Colombie-Britannique s'opposait à cette dérivation? Je n'ai aucune raison de croire qu'il le fera, je vous l'assure, mais ce n'est pas impossible, il me semble. — R. J'espère, monsieur le président, n'avoir jamais donné à entendre que quelqu'un obligerait la province de la Colombie-Britannique à accepter un seul des aménagements envisagés. Il nous incombe, à nous qui faisons partie de la Commission d'étudier la question et de présenter des propositions et des recommandations à tous les gouvernements intéressés. Quand nous nous serons acquittés de ces tâches, nous aurons rempli nos obligations. Il appartiendra ensuite au gouvernement de la Colombie-Britannique de décider d'abord s'il doit accepter nos recommandations et s'y conformer ou les repousser. Pour entraîner l'opinion publique, nous comptons sur la justesse et l'exactitude des renseignements que nous mettrons de l'avant. Si nous ne parvenons pas à entraîner avec nous l'opinion publique, tout échouera.